

## AVIS PUBLIC

---

Aux personnes intéressées par un de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus révisés de la municipalité de Saint-Ubalde remplaçant le règlement numéro 227-5 .

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit:


1. Lors d'une séance tenue le 16 mars 2026 le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde a adopté le projet de règlement suivant :

***RÈGLEMENT 227-5***

***CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS RÉVISÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 227-4***

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu lundi le **13 avril 2026** à 19 h 35 dans la salle du conseil située au 400, rue de l'Aréna à Saint-Ubalde. Au cours de cette assemblée, ledit règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 00 et le vendredi de 8 h30 à 11 h30. Le projet de règlement peut être également consulté sur le site internet de la municipalité.

**DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 4 AVRIL 2026**


  
July Bédard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 4 avril 2026.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

  
July Bédard  
Directrice Générale et greffière-trésorière